

006088

Yaoundé le

S

17 DEC 2025

**DECISION N°..... /INS/DG/DRP/SDRF/SMA/BSM PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N°01/DC/INS/CIPM/2025 DU 26/06/2025 POUR LE NETTOYAGE DE L'ENSEMBLE DES BAIES VITRÉES DE L'IMMEUBLE SIEGE DE L'INS, EXERCICE 2026.**

**Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique**

- Vu la constitution ;  
Vu la loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant la loi des finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté n°0206/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Etablissements Publics ;  
Vu la décision N°142D/MINMAP/SG/DAJ du 30 juillet 2013 constatant la composition des commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics Administratifs et entreprises du secteur public et parapublic ;  
Vu la décision N°000365/INS/DG/DAF/SDBM/SMA/mkf du 29 janvier 2025 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de l'Institut National de la Statistique (INS) ;  
Vu la circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements publics administratifs, des collectivités territoriales décentralisées et des autres Organismes subventionnés, pour l'exercice 2025 ;  
Vu L'avis de Consultation de la Demande de Cotation N°01/DC/INS/CIPM/2025 du 26/06/2025 pour le nettoyage de l'ensemble des baies vitrées de l'immeuble siège de l'INS, exercice 2026.  
Vu le Procès-verbal du 28 octobre 2025 relatif à la séance de dépouillement des offres de l'avis de Consultation de la Demande de Cotation N°01/DC/INS/CIPM/2025 du 26/06/2025 pour le nettoyage de l'ensemble des baies vitrées de l'immeuble siège de l'INS, exercice 2026.  
Vu les nécessités de service de l'Institut National de la Statistique.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> : L'ETABLISSEMENT THAJ SERVICES PLUS B.P : 5069 Douala,** est adjudicataire de la lettre commande relative à la Demande de Cotation N°01/DC/INS/CIPM/2025 du 26/06/2025 pour le nettoyage de l'ensemble des baies vitrées de l'immeuble siège de l'INS, exercice 2026 : pour un montant de toutes taxes comprises de **Treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (13 499 999) FCFA, pour une période d'exécution de (douze) 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

**Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera**

**LE DIRECTEUR GENERAL**

Signations:

- MINMAP;
- ARMP;
- Affichage;
- Archives/Chrono. /-

